

Fonds de Solidarité et Développement des Initiatives Etudiantes

FSDIE



Associations ou étudiant-e-s ; vous avez un projet ? Le FSDIE est dédié au financement de vos actions !

La prochaine commission a lieu **le jeudi 7 novembre 2019**. Date butoir pour déposer son dossier complet : **mercredi 23 octobre 2019**.

Une aide financière dédiée aux projets étudiants

Pour un coup de pouce financier à votre projet étudiant, faites-vous aider par le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes - FSDIE. La demande peut-être faite par une association ou un porteur de projet en individuel. Il existe deux commissions d'attribution dans l'année :

- * en novembre (pour les associations étudiantes ayant signé la charte des associations **et** les étudiant-e-s porteur-euse-s de projets de l'Université Bordeaux Montaigne)
- * en février / mars (pour les associations **et** les étudiant-e-s porteur-euse-s de projets de l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur).

Avant de demander cette subvention, merci de bien vouloir prendre connaissance du [règlement](#).

Consultez les projets subventionnés par le passé dans le cadre du FSDIE.

Critères d'éligibilité

Les critères du projet

- * Innovant ou de création
- * Ouvert et transversal ayant un impact sur l'Université Bordeaux Montaigne
- * D'intérêt général et/ou collectif

Les critères budgétaires


- * Budget équilibré (Recettes = Dépenses)

- * Participation de plusieurs partenaires (internes et externes)
- * Ouvert, à tarif accessible (gratuité ou tarifs bas)

Pour toute demande d'aide aux voyages d'études, seul **un forfait de 15 € par étudiant** pourra être demandé au FSDIE.

Ne sont pas pris en charge

- * Frais de déplacements d'étudiants dans le cadre des études, des manifestations à caractère politique ou syndical
- * Frais de fonctionnement et d'investissement de l'association (assurances, achat de matériel, équipement de locaux, ...)
- * Projets devant être pris en charge par un centre de recherche ou une école doctorale
- * Projets pédagogiques
- * Soirées étudiantes
- * Stages conventionnés

- * [Consulter les pièces à fournir](#) pour constituer votre dossier
- * Prendre rendez-vous avec  [Pauline Dumas](#) pour présenter le projet et déposer votre dossier
- * Passer devant la commission qui accorde la subvention

Le bureau de Pauline Dumas au premier étage de la Maison des Étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne.

Un accompagnement au développement de vos actions

Vous souhaitez être accompagnés dans l'élaboration de votre dossier, le montage de votre budget, la recherche de partenaires ? Le pôle culture et vie étudiante est là pour vous conseiller et vous accompagner.

Des rendez-vous obligatoires de suivi vous permettront d'affiner vos besoins. Vous pourrez également suivre des ateliers d'accompagnement menés par [Cultiv'actions](#) sur des thématiques administratives afin de vous aider à constituer votre dossier.

Pour tout renseignement complémentaire, conseils, ou rendez-vous, contactez **Pauline Dumas** : vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr / 05 57 12 66 74

Quelques outils vous sont dédiés afin de vous accompagner dans la mise en place de votre projet : [suivez le lien](#).